

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

1 - 19

Annexes

Annexe I: Liste des participants

Annexe II: Ordre du jour de la réunion

Annexe III: Recommandations

Introduction

1. La réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner le processus d'élaboration des plans d'action nationaux (PAN), dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS), en partie financée par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), s'est tenue à l'hôtel Sheraton de Catane (Italie), du 14 au 16 décembre 2004, par l'entremise du Ministère italien de l'environnement et du territoire et de la Région Sicile.
2. Ont participé à la réunion les experts gouvernementaux des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Commission européenne, Chypre, Croatie, Égypte, France, Grèce, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, République arabe syrienne, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Tunisie et Turquie.
3. L'Autorité palestinienne a pris part à la réunion en qualité d'observateur.
4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentés: Plan d'action mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (GPA/PNUÉ), Organisation mondiale de la Santé (OMS) (OMS/MED POL), Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et CAR/TDE.
5. La liste des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a insisté sur le fait que la réunion était importante pour réorienter le PAM vers l'action concrète. Après avoir évoqué le travail considérable déjà réalisé par les pays et la région dans le cadre de la mise en œuvre du PAS – lignes directrices, plans, stages de formation, bilans de base nationaux (BBN) d'émissions/rejets de polluants et bilans diagnostiques nationaux (BDN) – il a ajouté que l'examen de l'état d'avancement de l'élaboration des PAN, et des difficultés rencontrées, témoignerait de la mesure dans laquelle les intentions et la volonté politique déclarées de mettre en œuvre le PAS se concrétisaient sur le terrain par une action pratique qui permettrait de faire avancer le processus.
7. Un autre point important de l'ordre du jour consistait à examiner les objectifs du PAS et ceux qui découlaient des politiques, règles et règlements de la Communauté européenne (CE) et d'en faire l'analyse comparative, en particulier ceux de la directive-cadre sur l'eau. Étant donné que sept Parties contractantes étaient aujourd'hui également membres de l'Union européenne (UE) et que d'autres Parties viendraient les rejoindre bientôt, il fallait adopter une approche cohérente pour leur permettre de répondre à leurs obligations au titre des deux ensembles de règlements. Il fallait aussi assurer une synergie entre le PAS et la Stratégie marine de l'UE, qui était actuellement mise au point et à l'élaboration de laquelle le MED POL avait activement contribué depuis le début. Étant donné son expérience et ses compétences, le MED POL était l'organisme le mieux placé pour jouer un rôle important dans le cadre du futur mécanisme régional de mise en œuvre de la Stratégie.
8. La réunion examinerait aussi la proposition de nouveau Partenariat stratégique PAM/FEM qui prévoyait la mise en œuvre des mesures définies dans les PAN et la création

d'un fonds d'investissement. La réussite du premier projet FEM pour la Méditerranée avait renforcé la crédibilité du PAM auprès du Secrétariat du FEM, ce qui était de bon augure pour le lancement du Partenariat stratégique à compter de 2007.

9. Enfin, étant donné que les arrangements institutionnels nationaux étaient importants pour la mise en œuvre du PAS, la réunion examinerait la question du renforcement des institutions nationales pour aider les autorités nationales à mettre en œuvre, à évaluer et à actualiser les PAN.

10. M. Ante Baric, Directeur du projet FEM pour la Méditerranée, a rappelé que l'objectif du projet était d'aider les pays méditerranéens à préparer la voie à la mise en œuvre du PAS en établissant et en adoptant des PAN visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre, et qu'à cet effet il avait notamment permis de définir des lignes directrices pour la réduction de la pollution, de réaliser des études de préinvestissement et de former plus de 600 experts nationaux. Il attendait avec intérêt les présentations des PAN et toutes nouvelles demandes d'assistance auxquelles il pourrait être répondu, étant entendu que le projet se terminerait à la fin juin 2005. Il s'est déclaré disposé à répondre à toute question concernant l'assistance fournie par le Projet FEM et a souhaité plein succès à la réunion.

11. M. Sergio Illuminato, Directeur du CAR/TDE, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Ministère italien de l'environnement et de la protection du territoire et de la Région Sicile et il a rappelé que les succès du PAM au cours des 30 dernières années avaient été dans une large mesure le résultat d'un partage et d'un échange de données d'expérience et de projets, auxquels le CAR/TDE avait contribué. À l'avenir, le Centre mettrait l'accent sur les technologies de l'information et de la communication.

12. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Directeur du CAR/TDE de l'appui logistique apporté à la réunion. Il a tout particulièrement remercié M. Baric pour le dévouement dont il avait témoigné à l'occasion de la coopération entre le FEM et le MED POL et pour les résultats importants qui en étaient résultés.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

13. À l'unanimité, la réunion a élu les membres du Bureau ci-après:

Présidente: Mme Alenka Malej (Slovénie)
Vice-Président: M. Abdulfatah Mohamed Boargob (Jamahiriya arabe libyenne)
Rapporteur: M. Ahmet Yakut (Turquie)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

14. La réunion a adopté l'ordre du jour proposé sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.262/1, dont le texte figure à l'**annexe II** du présent rapport.

15. La réunion des experts désignés par les gouvernements pour examiner le processus d'élaboration des plans d'action nationaux a pris acte du fait que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquait *mutatis mutandis* à ses travaux.

16. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a indiqué que la réunion se tiendrait en plénière afin d'assurer un échange de vues ouvert sur l'élaboration des PAN.

Point 4 de l'ordre du jour: Examen de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et de sa stratégie opérationnelle (2001-2005)

17. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a déclaré que la réorientation du programme MED POL sur l'action concrète, c'est-à-dire la réduction de la pollution, dans le cadre de la mise en œuvre du PAS, avait représenté un défi. Il a rappelé qu'après l'adoption du MED POL-Phase III et la signature du Protocole "tellurique" révisé, le PAS avait été approuvé en 1997 et que des rapports nationaux sur les "points chauds" et les "zones sensibles" avaient été préparés entre 1997 et 2001. L'avant-projet de document opérationnel visant à guider la mise en œuvre du PAS avait été préparé en 2000 puis révisé et approuvé en 2001. Le travail de base en vue de la préparation des PAN était terminé, et l'élaboration des programmes sectoriels (PS) avait débuté en mars 2004.

18. Les PAN représenteraient le point culminant de toutes les activités du PAS car ils devaient préciser les mesures à prendre, les échéanciers et le financement des activités visant à répondre aux objectifs du PAS.

19. Les progrès avaient été encourageants et la majorité des Parties avaient déjà mené à bien leurs BDN et leurs BBN. Les contrats, avec les experts désignés, avaient été établis en juin 2004 et tous les PAN devraient être prêts en 2005.

20. M. Civili a brièvement décrit les diverses tâches prévues dans le document opérationnel de mise en œuvre du PAS, que l'on pouvait classer sous trois grandes rubriques: technique, institutionnelle et financière. La composante technique était la plus avancée, les questions institutionnelles et financières devant être traitées au cours de la présente réunion.

21. Répondant aux questions posées par certains représentants concernant le programme de surveillance continue, M. Civili a souligné que le Programme MED POL se poursuivait depuis les années 80 et qu'avec l'avènement du PAS, il s'agissait désormais d'adapter le programme de surveillance continue du MED POL aux exigences de la mise en œuvre du PAS. Il a donné aux participants l'assurance que le processus d'adaptation était en cours et qu'il en serait tenu compte lors de l'élaboration de la future Phase IV du MED POL.

Point 5 de l'ordre du jour: Présentations par pays sur la préparation des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN)

22. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, présentant ce point de l'ordre du jour, a proposé que les comptes rendus sur l'élaboration des PAN soit faits par les pays et qu'ils soient suivis par les observations du consultant du MED POL et par des échanges de vues entre participants.

Algérie

23. Le représentant de l'Algérie a appelé l'attention sur les travaux consacrés aux PS. Les charges polluantes avaient été quantifiées par secteur afin de déterminer les sources responsables de la pollution marine. Les pouvoirs publics avaient été sensibilisés à l'utilité et à la nécessité des PS. La stratégie nationale de gestion intégrée de la zone littorale avait été révisée, et le dispositif législatif renforcé. Enfin, des contrats de performances avaient été conclus et, dans un deuxième stade, ils avaient été étendus à un autre cortège d'industries. Une stratégie nationale de gestion des déchets spécifiques était établie et représentait l'un des facteurs déterminants de la réduction du volume de polluants rejetés dans l'environnement. Le cadre législatif et institutionnel avait été renforcé pour assurer une participation élargie à l'ensemble du processus de protection de l'environnement dans un contexte du développement durable.

24. S'agissant des problèmes, il était difficile de mobiliser le secteur industriel, et il y avait une certaine confusion de rôles entre les PS et les PAN. Une aide serait utile à l'Algérie afin de cibler les technologies de production plus propre et d'organiser des ateliers spécifiques pour certains secteurs clés. La synthèse des expériences faites dans les autres pays qui se trouvaient à un stade avancé des processus PAN et PS serait également utile.

Bosnie-Herzégovine

25. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a déclaré que les principaux domaines prioritaires identifiés à l'occasion du BBN et du BDN étaient les eaux usées urbaines, les eaux résiduaires industrielles, les déchets solides urbains, les éléments nutritifs et les solides en suspension, ainsi que les substances dangereuses. Les principaux polluants identifiés étaient la DBO d'origine industrielle, la DBO, l'azote et le phosphore provenant des eaux usées urbaines; les substances dangereuses et les produits chimiques obsolètes; les polluants atmosphériques (dioxines/furannes émis par les moyens de transport) et les décharges sauvages. Des solutions techniques avaient été proposées pour le règlement des problèmes prioritaires, et des instruments économiques (IE) mis au point, en vue de l'application du PAS. La production plus propre était considérée comme une mesure indispensable pour réduire sur le site même des entreprises la pollution émise par l'industrie, mais cette mesure n'était pas encore appliquée par la majorité des secteurs d'activité. Son application nécessiterait des réformes, des programmes de formation et du temps. Les émissions de polluants étaient calculées plutôt que mesurées de sorte qu'il se pourrait qu'en cas d'accroissement de la capacité industrielle, la pollution ait été sous-estimée et que les mesures proposées soient insuffisantes.

26. Les principaux problèmes concernaient la détermination du pourcentage de réduction de la pollution (en particulier pour l'industrie). Il ne pourrait être possible d'identifier des solutions précises et donc d'estimer ce pourcentage qu'après avoir effectué des diagnostics environnementaux pour chaque secteur d'activité. Sinon, on ne parviendrait qu'à des valeurs approximatives.

Croatie

27. La représentante de la Croatie a fait savoir que son pays avait achevé l'élaboration de ses BDN, BB et IE. Un comité interministériel, composé de représentants de différents organismes gouvernementaux, organismes d'État, institutions scientifiques, universités et organisations non gouvernementales, avait été constitué pour analyser ces documents et évaluer les plans sectoriels et le PAN. Des documents et des textes juridiques adoptés récemment, et d'autres qui étaient en préparation, seraient utilisés pour élaborer le PAN. L'élaboration des PS et du PAN avait été retardée en raison de problèmes administratifs, mais elle devrait être achevée à temps. L'aide reçue du Secrétariat du PAM et du Directeur du Projet FEM avait été utile et il fallait espérer que cette aide serait maintenue.

Commission européenne

28. Le représentant de la Commission européenne a insisté sur l'importance, pour les Parties à la Convention de Barcelone qui étaient également membres de l'Union européenne, des liens entre le PAS et la législation communautaire. L'application du PAS contribuerait à améliorer le milieu marin en Méditerranée, ce qui constituait également un objectif de la législation européenne. Le PAS devait donc être appuyé. La Commission a une nouvelle fois déclaré qu'elle ferait tout son possible pour veiller à l'application du Protocole "tellurique" de telle façon que celui-ci soit compatible avec la législation communautaire et qu'il y contribue.

Grèce

29. La représentante de la Grèce a déclaré que les PS et le PAN de son pays avaient été formulés en appliquant les lignes directrices correspondantes qui leur avaient été communiquées. Au cours du processus, il était devenu évident que les programmes nationaux existants pour chacun des secteurs identifiés coïncidaient avec les obligations prescrites par les cadres juridiques nationaux et de l'UE. Le respect de ces obligations concernait la plupart, voire l'ensemble, des projets prévus par le PAS, et il était peu probable que le PAN amène à modifier les actions déjà programmées, la planification nationale et la hiérarchie des projets fondés sur des obligations précises et des calendriers imposés par les directives de l'UE. Le principal défi encore à relever serait l'application de la directive-cadre sur l'eau au niveau des bassins fluviaux, laquelle couvrirait, entre autres, les objectifs du PAS.

Observations

30. S'exprimant au sujet des présentations, M. Michael Angelides, Consultant du MED POL, a déclaré que la préparation des PAN avait incontestablement aidé les pays à identifier leurs priorités et à y répondre, même si certains avaient fait part de difficultés à fixer un échéancier strict, principalement en raison de contraintes financières. Il a vivement encouragé les pays à définir des objectifs secondaires précis dans leurs PAN.

31. Il a félicité les représentants des pays pour la clarté de leurs présentations et leurs analyses détaillées des problèmes. Il leur a toutefois demandé de fournir des chiffres précis concernant la réalisation des objectifs du PAS. La présentation du représentant de la Commission européenne avait bien montré que les objectifs de la Stratégie marine de l'Union européenne étaient compatibles avec ceux du PAM, notamment en ce qui concernait l'approche écosystémique.

32. Le représentant du Maroc a déclaré que son pays avait besoin pour finaliser son PAN d'une aide technique quant aux meilleures méthodes rationnelles disponibles de destruction des stocks de pesticides, de produits périmés et de déchets renfermant des métaux lourds.

33. M. Fouad Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a accueilli avec satisfaction la présentation faite au nom de l'Algérie, qui précisait clairement les problèmes rencontrés pour atteindre les objectifs du PAS et constituerait une base utile de discussion au cours de la présente réunion. Il espérait que cet exemple serait suivi par d'autres représentants.

34. Répondant aux questions posées, le représentant de la Commission européenne a déclaré que les États membres de l'Union européenne ne seraient juridiquement tenus d'adopter un plan de gestion écorégional que si le Conseil des Ministres et le Parlement européen adoptaient une proposition dans ce sens qui était en cours de préparation. Les États membres appartenant à une même écorégion, comme par exemple l'Italie et la Slovaquie, devraient préparer conjointement un plan de gestion.

35. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a précisé que la division de la région Méditerranée en unités sous-régionales serait réalisée à un stade ultérieur en coopération avec l'ensemble des pays. Il a dit que la Stratégie marine de l'Union européenne s'appuyait fermement sur les politiques, décisions et arrangements institutionnels prévus par des conventions régionales en vigueur telles que la Convention de Barcelone. De ce fait, le PAS et la Stratégie se complétaient et se renforçaient mutuellement. Il a rappelé aussi que l'application de l'approche écosystémique avait fait l'objet d'une décision prise par les Parties à la Convention de Barcelone. Il avait été convenu que cette approche serait appliquée progressivement en fonction de l'expérience pratique acquise, et que le MED POL servait de banc d'essai à cet égard.

36. Le Coordonnateur du PAM a insisté sur les synergies qui existaient entre l'Union européenne et le PAM et sur le fait que les Parties contractantes qui étaient également membres de l'Union européenne avaient l'avantage de pouvoir plaider la cause du PAM au sein des institutions européennes.

Chypre

37. Le représentant de Chypre a déclaré que les PS avaient été préparés et que le PAN était en cours d'élaboration. Une liste de sources terrestres de pollution avait été dressée et ces sources avaient été quantifiées. Les mesures destinées à atteindre les objectifs de réduction énoncés dans les PS et le PAS avaient également été identifiées. Des contacts avaient été établis avec les autorités compétentes et d'autres parties et organisations intéressées. Les IE nationaux pour chaque secteur polluant avaient été identifiés et étaient pour la plupart déjà en vigueur. Le portefeuille d'investissement pour l'application du PAN serait le même que celui figurant dans le Plan stratégique national pour l'environnement préparé par le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement et qui devait encore être approuvé par le Conseil des Ministres. Compte tenu de la nécessité de prendre en compte parallèlement les instruments nationaux existants tels que le Plan stratégique pour l'environnement et la Gestion durable des déchets, qui étaient en cours d'approbation par le gouvernement, il se pourrait que l'échéancier convenu pour l'application du PAN ne soit pas respecté. Chypre aurait peut-être besoin d'une aide pour appliquer son PAN.

Égypte

38. La représentante de l'Égypte a expliqué que des circonstances imprévues avaient retardé la préparation des PS de son pays et conduit à réorganiser l'équipe de planification. Toutefois, les travaux de coordination avaient repris, et la préparation des plans était en bonne voie. Le BDN et le BBN étaient terminés, et les données nécessaires aux analyses périodiques et aux "points chauds" avaient été recueillies. Un rapport et une demande d'assistance seraient sous peu présentés au MED POL.

France

39. Présentant le rapport d'avancement concernant le PAN, la représentante de la France a dit que la lutte contre la pollution d'origine terrestre faisait l'objet d'une importante réglementation d'origine internationale, communautaire et nationale. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette réglementation, des programmes d'action, d'investissement et d'autres mesures avaient été élaborés aux niveaux national et local.

40. L'élaboration du PAN consistait essentiellement à recenser les politiques dont les objectifs correspondaient à ceux du PAS. La structure du PAN identifiait trois domaines (l'eau, les déchets, l'air) déclinés en programmes sectoriels en fonction de l'origine de la pollution (urbaine ou industrielle). Le PAN était actuellement en cours de finalisation. Il serait

validé au niveau interministériel en début de l'année 2005 et transmis au MED POL dans le courant du premier trimestre.

Israël

41. Les représentants d'Israël ont fait savoir qu'un rapport actualisé sur les "points chauds" avait été présenté, un comité directeur du Ministère de l'environnement mis en place, le BDN et le BBN achevés et l'équipe d'experts chargée de l'élaboration du PAN constituée. Une projection "en l'état" fondée sur la législation, les programmes, les plans et les pratiques actuels permettrait d'atteindre les objectifs; les lacunes qui subsisteraient et les solutions pour les combler seraient exposées au comité interministériel. Il était prévu aussi de consacrer des travaux aux matrices d'impact, aux analyses coût-efficacité et à l'évaluation des IE pour appliquer les objectifs de réduction. Les projets de PAN et de PS seraient présentés en juin 2005, et soumis pour approbation par le gouvernement en octobre 2005, en raison d'impératifs politiques internes. Les problèmes à régler concernaient l'aide à obtenir pour établir le portefeuille d'investissement et l'ordre de priorité des projets; les sources de financement de la mise en œuvre du PAN et le libre échange de renseignements et de documents entre experts, et entre eux et le Secrétariat du MED POL, étaient extrêmement importants et devraient être renforcés

Jamahiriya arabe libyenne

42. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a expliqué qu'il était difficile, dans un pays comme le sien où la structure administrative était fortement décentralisée, d'élaborer un PAN et des PS. Seules la production et la distribution de pétrole, de gaz naturel et d'énergie relevaient du gouvernement central, alors que l'éducation, la santé, le traitement des eaux usées, l'élimination des déchets domestiques, l'industrie et l'agriculture étaient de la compétence des districts administratifs autonomes ou *shabeyat*. Une réunion de consultation avec le Secrétariat du MED POL serait nécessaire pour déterminer la meilleure marche à suivre. Le BDN avait récemment été achevé et le BBN était en cours de réalisation. L'absence de données et d'un plan de développement à long terme faisait partie des problèmes rencontrés pour atteindre les objectifs du PAS pour 2005. La Jamahiriya arabe libyenne demandait l'assistance d'experts internationaux pour l'élaboration de son PAN et un délai supplémentaire pour la mener à bien.

Malte

43. Le représentant de Malte a déclaré que l'application des PS et du PAN serait régie par trois principes essentiels, à savoir: i) l'intégration des travaux à la stratégie nationale détaillée de développement durable en cours de préparation à Malte; ii) l'utilisation des structures juridiques et administratives existantes; et iii) l'utilisation des méthodes, des données et des rapports préparés à l'occasion du processus d'adhésion à l'Union européenne. Une base de données concernant l'ensemble des sources ponctuelles et des paramètres d'émission/rejet avait été constituée et servirait à la préparation des PS et du PAN. Non seulement les parties prenantes participaient à la définition des buts et objectifs du programme et étaient informées à ce sujet, mais un groupe de travail thématique serait créé pour assurer une participation plus large et l'intégration à la politique de développement durable de Malte. Par ailleurs, le public participerait davantage à l'élaboration du PAN. Une assistance du PAM pour la mise au point finale des PS et du PAN serait appréciée.

Observations

44. M. Angelides, Consultant du MED POL, a déclaré que plusieurs questions intéressantes étaient ressorties des présentations qui venaient d'être faites. En particulier, ainsi que Malte l'avait fait observer, il importait d'incorporer les PAN aux programmes en cours pour faciliter la réalisation des objectifs et respecter les engagements pris. De la même

façon, comme l'avait fait observer Israël, l'application effective et le respect de la législation en vigueur pourraient rendre inutile l'adoption de nouvelles mesures législatives de protection de l'environnement. Par ailleurs, la définition d'objectifs chiffrés précis facilitait le suivi et l'évaluation comme l'avaient mentionné, par exemple, l'Algérie, Malte et la Grèce. S'agissant de l'échéancier, il convenait de ne pas oublier que les PAN devaient être élaborés et adoptés au plus tard en juin 2005. Il revenait bien entendu à chaque pays de déterminer à quel niveau son PAN serait adopté, mais il était clair que si l'adoption intervenait à un niveau gouvernemental très élevé, le PAN bénéficierait de l'important soutien politique indispensable pour en assurer l'application.

45. Certains pays, comme la France, avaient choisi, dans leurs PS, une classification des secteurs différente de celle prévue par le PAS. L'important était toutefois que les objectifs finals convenus soient effectivement atteints et que les PAN traitent de l'ensemble des polluants visés par le PAS afin qu'il soit possible de suivre les réductions obtenues et de s'assurer du respect des engagements pris au titre du PAS.

46. Une autre question, soulevée par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, tenait à l'organisation administrative d'un pays, une organisation complexe et fragmentée pouvant constituer un obstacle important à la planification sectorielle et à la réalisation des objectifs finals de réduction de la pollution. Dans une telle situation, il pourrait être possible d'adopter une approche différente, par exemple de se fonder pour mesurer la pollution et sa réduction sur les unités administratives où se trouvaient les principales sources de pollution, telles que les activités dans les secteurs du pétrole et de l'énergie et le développement urbain.

47. Enfin, le Secrétariat a assuré les pays qui avaient encore besoin d'une assistance qu'il était prêt à examiner leurs demandes.

Monaco

48. En l'absence d'un représentant de Monaco, M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a donné lecture d'une communication de Monaco selon laquelle son PAN serait formulé conformément à la méthodologie et à l'échéancier recommandés par le MED POL. Le BB pour 2003 et le BDN, de même que la matrice «problèmes/impacts», avaient déjà été réalisés. Des réunions étaient organisées en vue de préparer les PS. Le PAN proprement dit devrait être prêt et soumis au gouvernement au début de 2005 et adopté au cours du premier trimestre de 2006.

Maroc

49. Le représentant du Maroc a indiqué que la collecte des données et informations complémentaires requises pour l'élaboration des PS et du PAN avait été engagée sur les plans technique et institutionnel. Le comité de pilotage interministériel, constitué pour orienter les travaux des experts, avait adopté la méthodologie esquissée par le PAS. La hiérarchisation des problèmes environnementaux à traiter avait été effectuée sur la base des principaux "points chauds" et sources de pollution du littoral. Certaines pressions fortes exercées sur le littoral avaient été identifiées comme cause de dégradation actuelle et future de l'environnement. Parallèlement, les plans nationaux et régionaux de traitement des déchets liquides et solides, en cours de réalisation ou d'élaboration, aboutiraient à une réduction de plus de 50% à l'horizon 2010 de l'ensemble des charges polluantes organiques rejetées en Méditerranée et à la mise en place de trois décharges contrôlées dans un délai de trois ans. Des inventaires de stocks de pesticides périmés, de PCB et de produits chimiques dangereux avaient été réalisés et une approche pour une gestion rationnelle de ces secteurs critiques était en cours d'élaboration. La prochaine étape serait constituée par des ateliers régionaux qui seraient organisés à partir de janvier 2005.

Slovénie

50. Le représentant de la Slovénie a indiqué que les mesures prioritaires qui avaient été convenues étaient axées sur la construction et la modernisation des stations d'épuration et réseaux publics d'assainissement municipaux. Il existait bien un système de collecte et de recyclage des déchets solides et dangereux, mais il fallait le moderniser. Les émissions de polluants émanant des installations industrielles seraient encore réduites quand la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) entrerait en vigueur en octobre 2007, et que toutes les installations industrielles du pays respecteraient les limites d'émission définies en fonction de la MTD applicable. Les métaux lourds et les composés organohalogénés ne posaient guère de problèmes; néanmoins, des activités étaient prévues au niveau national pour en réduire et éliminer les émissions.

51. Les émissions de polluants provenant de sources situées à terre devraient respecter les directives et les règles européennes et slovènes. Une large coopération aux niveaux bilatéral, régional et international était nécessaire pour réduire efficacement la pollution, et pour améliorer et mieux protéger le milieu marin dans l'ensemble du golfe de Trieste.

Espagne

52. En l'absence du représentant de l'Espagne, M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a informé les participants que l'Espagne avait déclaré dans une communication qu'elle transmettrait son BBN en janvier 2005. Le BDN était terminé en espagnol, et l'évaluation de la méthode diagnostique concernant les "points chauds" serait réalisée en mars 2005. L'Espagne serait alors en mesure d'achever son PAN avant la mi-2005.

Serbie-et-Monténégro

53. Le représentant de la Serbie-et-Monténégro a déclaré que le BBN et le BDN étaient en cours d'évaluation. Les impacts des rejets d'eaux usées et de déchets solides, du tourisme, des chantiers navals, du stockage et de la distribution de produits pétroliers, des industries métallurgiques et agroalimentaires, des services portuaires et des transports avaient été déterminés. Les principales activités engagées afin de réduire les rejets/émissions de polluants consistaient à raccorder les logements et autres sources de pollution au réseau public d'assainissement, à construire des stations d'épuration pour les villes de plus de 100 000 habitants, ainsi qu'à assurer le contrôle et la lutte périodiques contre les émissions des chantiers navals ou des installations de stockage de produits pétroliers. Des réunions interministérielles, des réunions d'information du public et d'autres activités étaient prévues. Les principaux problèmes rencontrés étaient la compilation des données, les changements intervenant dans la composition des autorités locales, l'absence de stations d'épuration et de la mesure du volume de déchets. La Serbie-et-Monténégro souhaiterait recevoir une assistance, que ce soit par voie électronique ou à l'occasion de visites d'experts.

République arabe syrienne

54. Le représentant de la République arabe syrienne a indiqué que son pays avait organisé deux ateliers en vue de cerner les priorités environnementales au niveau des régions administratives du littoral. Ces ateliers s'étaient avérés être un excellent exercice pilote de participation du public en offrant à toutes les parties prenantes l'occasion d'échanger et d'étayer leurs opinions dans le cadre d'un processus de réflexion intensive. Sur la base des priorités arrêtées, un document de base étaient en préparation sur chaque problème dont il examinerait l'ampleur, l'impact et livrerait ainsi une analyse. Il contiendrait aussi des recommandations, y compris des suggestions sur la PPP, les MTD et les MPE ainsi que sur la nécessité de renforcer les capacités législatives et institutionnelles.

Les plans existants fournis par les ministères concernés avaient été pris en considération. Les documents de base seraient débattus au sein de chaque secteur et, au terme d'une appréhension commune, ils serviraient de base aux PS et par la suite au PAN, après intégration des IE et des portefeuilles d'investissement.

Tunisie

55. Le représentant de la Tunisie a indiqué que le BBN et le BDN de son pays avaient été élaborés et approuvés par le comité interministériel. Des ateliers régionaux de planification stratégique de l'environnement avaient permis d'identifier les menaces et les défis. Les ONG, les milieux universitaires, le secteur privé, les femmes et les médias avaient été pleinement impliqués dans toutes les phases d'élaboration des stratégies régionales qui avaient été approuvées par les conseils régionaux de développement des gouvernorats. Les principales difficultés tenaient à l'absence de données sur certains polluants et à la nécessité d'évaluer les impacts de certaines émissions dans quelques régions littorales, auxquelles s'ajoutaient les courts délais impartis pour l'élaboration des PS et du PAN. Il fallait aussi que le PAN cadre avec les plans et programmes nationaux. Une assistance technique était nécessaire pour procéder aux études de faisabilité qui permettaient d'établir des projets à inclure dans les plans de développement régionaux et nationaux, pour préparer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de communication visant à élargir la base d'information et pour organiser un atelier sur le suivi et l'évaluation du PAN dans le cadre du PAS.

Turquie

56. Le représentant de la Turquie a indiqué à la réunion que le BBN et le BDN de son pays étaient achevés. Les rapports sur les IE avaient été provisoirement mis au point, mais faisaient encore l'objet de négociations. La réglementation relative à l'environnement était en cours de révision et de modification de manière à pouvoir répondre aux exigences du PAS. Toutefois, certains rapports concernant les PS et le PAN restaient à achever, et ils exigeaient un délai supplémentaire.

Liban

57. En l'absence d'un représentant du Liban, M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a informé les participants que la deuxième version des PS et du PAN du Liban avait été adressée à l'expert régional pour évaluation. L'expert préparerait un rapport sur l'état d'avancement des PAN à l'intention de toutes les Parties contractantes.

Albanie

58. Un rapport sur la préparation des PS pour l'Albanie montrait qu'un groupe de travail interministériel avait identifié les priorités d'intervention sur le littoral. Les sources de la plupart des rejets de polluants étaient les eaux usées, les eaux résiduaires urbaines et les élevages en batterie. Les mesures prévues afin de réduire les niveaux de polluants étaient la construction de stations d'épuration dans tous les centres urbains d'ici 2015, l'aménagement de décharges sanitaires conformément à la législation nationale et la formulation d'instruments juridiques destinés à réduire la pollution due au trafic et à l'industrie. Des moyens financiers avaient été obtenus pour dépolluer et réhabiliter les "points chauds". Des dispositions juridiques et des plans nationaux devaient être élaborés pour l'identification et la gestion de contaminants tels que le plomb, les composés organohalogénés, les huiles lubrifiantes usées, les piles/accumulateurs et les POP. La production plus propre était considérée comme faisant partie intégrale des activités de réduction de la pollution et serait encouragée par la formation, la dépollution, le recyclage et la promotion des MTD.

Autorité palestinienne

59. Le représentant de l'Autorité palestinienne a fait part des résultats suivants: préparation d'un BDN, d'un BB et de PS; évaluation des risques pour la santé, degré de traitement de la station d'épuration de Gaza et qualité de l'eau de mer à Gaza en tant que "point chaud" prioritaire; création d'un comité national; réalisation d'analyses multicritères et hiérarchisation des actions; élaboration d'actions/projets; estimation des coûts et choix des emplacements et des paramètres pour la surveillance continue. Les prochaines étapes prévues étaient l'examen du projet de plan d'action par les parties prenantes, l'adoption du plan par le Conseil des Ministres et la recherche de financement.

Observations

60. M. Angelides, Consultant du MED POL, intervenant au sujet des présentations qui venaient d'être faites, a souligné l'importance d'une approche participative pour la préparation des PAN. Il a félicité les représentants qui avaient clairement identifié les problèmes potentiels et les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs secondaires, ainsi que ceux qui avaient fourni des estimations chiffrées des objectifs de réduction des niveaux de polluants. Il a convenu avec le dernier orateur que la description des risques pour la santé contribuerait à mobiliser les parties prenantes et les dirigeants politiques.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen des réalisations et des problèmes ressortant des présentations par pays

6.1 Méthodologie générale utilisée dans la préparation des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN)

61. M. Angelides, Consultant du MED POL, a rappelé les lignes directrices à suivre pour élaborer les PS et les PAN, en soulignant qu'il importait d'utiliser des données quantitatives sur les polluants considérés et de définir des objectifs chiffrés pour leur réduction. Il était essentiel, lors de l'élaboration des PS, de tenir compte du BBN, établi sur la base des émissions/rejets quantifiés de polluants. Ayant ajouté qu'il était important aussi d'établir des listes de priorité pour 2010, car aucun pays ne serait en mesure de s'attaquer simultanément à tous les problèmes environnementaux de la Méditerranée, il a rappelé que les listes devraient être établies compte tenu des questions environnementales et socio-économiques, des cadres directif et législatif et de l'infrastructure institutionnelle, technique et de gestion existant dans le pays. Les listes devraient comporter des estimations chiffrées de réduction des polluants d'ici à 2010. M. Angelides a proposé que chaque pays présente un tableau des émissions/rejets de polluants prévus ou des résultats mesurables escomptés d'ici à 2010 au regard des objectifs du PAS. Les tableaux aideraient les autorités nationales ainsi que le PAM/PNUE à suivre les progrès réalisés et à apporter ou à proposer tous les ajustements nécessaires.

62. M. George Kamizoulis, Conseiller scientifique principal OMS/MED POL, a fait remarquer que certains représentants avaient omis de mentionner les stations d'épuration municipales lorsqu'ils avaient présenté leurs PS, bien qu'il s'agisse d'un aspect sanitaire important. Une aide devrait être apportée aux pays dans lesquels la réutilisation des eaux usées avait posé des problèmes. Le traitement tertiaire, mentionné par plusieurs pays, était une mesure positive. Il faudrait prévenir les rejets de boues et le MED POL pourrait aider les pays à cet égard. M. Kamizoulis a insisté sur l'importance des inspections pour assurer l'application des mesures prises dans le cadre des PAN.

63. Le représentant de la Commission européenne a relevé la synergie entre le PAS, le Protocole "tellurique" et la législation de l'Union européenne. Il fallait renforcer cette synergie par des processus complémentaires.

64. M. Ulrik Dan Weuder, GPA/PNUÉ, a dit qu'il fallait établir des liens de coordination étroits entre toutes les parties prenantes. Les Ministères de l'environnement se limitaient généralement à faire des plans et des propositions, et les Ministères de la planification et des finances assuraient la mise en œuvre tandis que les Ministères de la justice se chargeaient de l'application et du respect des normes. M. Angelides, Consultant du MED POL, a ajouté que la plupart des pays avaient mis en place des comités interministériels pour cette raison.

65. Aux questions posées par un certain nombre de participants, M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a répondu que, en 2005, les données figurant dans les BDN et BBN des pays seraient ajoutées à la base de données MED POL qui contenait à présent les résultats des programmes de surveillance continue. La mise en place d'un système d'information plus vaste était prévue avec l'aide du CAR/TDE. En outre, les présentations qui avaient été faites lors de la réunion pourraient être disponibles sur CD-ROM. Comme les intervenants précédents, M. Civili pensait que des échanges de connaissances et d'expériences entre pays sur les problèmes communs seraient salutaires, et que le MED POL serait utile à cet égard.

66. Le représentant de la République arabe syrienne a fait remarquer que si les BBN étaient établis à partir d'estimations obtenues à l'aide du logiciel fourni par le MED POL, la réalisation des objectifs ferait l'objet d'une mesure quantitative et qu'il faudrait progressivement remplacer les estimations par les données réelles de la surveillance. M. Angelides a précisé que les systèmes de surveillance qui seraient mis en place dans le cadre du PAS révéleraient tout écart par rapport aux BBN initiaux et que les ajustements nécessaires pourraient être apportés aux PAN. Il a rappelé que le PAS avait pour objectif de protéger la mer Méditerranée contre la pollution; les estimations et les chiffres n'étaient que des moyens pour les pays de constater les réductions qui avaient été obtenues. M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a ajouté que les coefficients d'émission proposés avaient été établis à partir des meilleures informations disponibles dans le monde. Comme la méthodologie utilisée pour établir les BBN étant différente dans chaque pays, l'on pouvait s'attendre à des incertitudes similaires. Néanmoins, des examens périodiques permettraient d'affiner les PAN pendant leur mise en œuvre. Les mesures des réductions des charges d'émission/rejet dans le milieu marin démontreraient la valeur prédictive des mesures faites à terre tandis que la surveillance des tendances révélerait les effets sur le milieu marin.

67. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a rappelé aux participants que le PAS deviendrait contraignant dès que le Protocole "tellurique" serait entré en vigueur, ce qui exigeait encore la signature d'un seul pays. Le PAS serait réexaminé périodiquement compte tenu des évolutions se produisant aux niveaux international et national. Néanmoins, les dates butoirs pour la réalisation des objectifs devraient être respectées. Le Secrétariat continuerait d'apporter une aide au renforcement des capacités et d'assurer la durabilité financière, pour que les pays puissent s'acquitter de leurs obligations au regard du PAS.

68. M. Mifsud, Coordonnateur du PAM, a insisté sur le fait qu'il ne fallait ménager aucun effort pour atteindre les objectifs du PAS dans les délais fixés. Cependant, l'ensemble du processus serait examiné en 2010, et tout ajustement des objectifs du PAS pourrait être apporté à cette occasion.

6.2 Préparation des portefeuilles d'investissement

69. M. Glafkos Constantinides, expert du MED POL, a fait une présentation centrée sur les trois principaux points suivants: i) des observations générales portant sur la préparation des portefeuilles d'investissement et qui se reflétaient dans les différents rapports des pays sur leurs PAN respectifs; ii) les principaux objectifs et éléments relatifs à la préparation des portefeuilles d'investissement et qui avaient déjà été définis à Izmit en mars 2004; et iii) un

aperçu des sources et des mécanismes d'investissement dans le domaine de l'environnement.

70. Il a insisté sur la nécessité de veiller à ce que des portefeuilles d'investissement soient incorporés dans les PAN. Sinon, les PAN seraient incomplets et cela poserait des problèmes de mise en œuvre. Différentes sources de financement ont été indiquées et certaines tendances récentes vers la participation du secteur privé ont donné lieu à explication. L'intérêt était un facteur qui continuerait de déterminer la participation du secteur privé aux investissements dans la construction et le fonctionnement des infrastructures environnementales.

6.3 Participation du public

71. La question de la participation du public a été traitée par M. Baher Kamal, fonctionnaire du PAM chargé de l'information. Il a fait part de la satisfaction du Secrétariat quant aux résultats obtenus par la plupart des pays pour assurer la participation du public aux aspects clés de la préparation des PAN et a insisté sur le fait que cette participation n'était pas une simple composante ou activité mais un processus qui contribuait véritablement à la réalisation des résultats finals du PAS. Elle permettait aux parties prenantes de mieux appréhender la situation et donc de participer plus activement, d'avoir un sens d'appropriation à l'égard du PAN et de contribuer à sa préparation ainsi qu'à sa mise en œuvre, ce qui se traduisait par des décisions de meilleure qualité, une confiance accrue dans les institutions, une diminution des conflits et un meilleur rapport coût-efficacité.

72. M. Kamal a donné divers exemples de pays parmi ceux qui avaient obtenu les meilleurs résultats, et réaffirmé que le PAM était prêt à fournir une aide, aussi bien technique que financière, aux pays afin qu'ils suivent la voie la plus appropriée possible.

73. Il a invité les pays à faire rapport sur leur expérience en la matière, citant comme exemple la Bosnie-Herzégovine et la République arabe syrienne. Il a également demandé à ce que s'instaure un véritable échange d'informations et de données d'expérience entre les pays et le PAM, et entre les pays.

74. La représentante de la Bosnie-Herzégovine a présenté un bilan rapide de deux réunions de parties prenantes tenues dans son pays en 2004, en partant du principe qu'il était nécessaire qu'un large éventail de parties prenantes interviennent à tous les niveaux du processus de préparation du PAN. La première réunion s'était tenue en juillet alors que le BDN et le BBN n'avaient pas encore été largement diffusés, et avait permis de fournir aux participants des informations au sujet du PAS ainsi que du Projet FEM, des objectifs et des résultats attendus du PAN et des PS, de même qu'au sujet des lignes directrices, de la méthodologie et de l'échéancier pour la préparation des divers documents requis.

75. Grâce à la sensibilisation ainsi être obtenue, la seconde réunion, tenue en novembre, avait tiré grandement parti de cet atout et donné lieu à une participation active de représentants du secteur public, du secteur privé et de la société civile bien informés des questions abordées.

76. M. Angelides, Consultant du MED POL, a fait part d'une réunion des parties prenantes organisée en République arabe syrienne afin de traiter de questions prioritaires pour deux des régions du pays, à laquelle il avait participé et dont les travaux avaient été couronnés de succès. Au cours de cette réunion, qui avait duré deux jours, les représentants de différents ministères, du Parlement, des autorités locales, d'organisations non gouvernementales (ONG), de l'industrie et des milieux scientifiques avaient examiné de manière active et constructive l'ensemble des questions environnementales importantes pour la région et fixé les priorités d'action. Cette réunion avait montré l'importance d'une approche

participative qui, en donnant aux parties prenantes un sentiment d'appropriation du PAS, les incitait à appuyer ce dernier, et en renforçait ainsi la durabilité.

6.4 Application des instruments économiques

77. Mme Maja Fredotovic, experte du CAR/PAP, présentant la question, a dit que les instruments économiques (IE) au service de l'environnement avaient pris de l'importance dans la Méditerranée. Les présentations des PAN avaient permis de noter que les arrangements juridiques, institutionnels et administratifs constituaient un obstacle important à la mise au point et/ou à l'amélioration des IE. La majorité des propositions faites à ce sujet correspondait uniquement à une modification ou une amélioration des IE existants. Il s'agissait le plus souvent d'IE visant à mobiliser des ressources; il faudrait donc accorder l'attention voulue aux coûts de mise en œuvre et d'administration ainsi qu'aux questions d'équité.

78. L'impression générale était que les objectifs relatifs aux IE devraient suivre de plus près les priorités du PAS. De plus, il restait à incorporer de façon plus détaillée les IE dans les PAN.

79. À cette fin, quelques suggestions d'ordre méthodologique ont été avancées: mettre l'accent sur les IE qui pourraient être opérationnels en 2010; s'appuyer sur les arrangements juridiques et institutionnels existants (et parallèlement commencer à les modifier de manière à faciliter la mise en place de nouveaux IE à long terme); concevoir des IE aussi simples et clairs que possible, en termes de processus et de mesures de mise en œuvre; estimer avec soin la charge imposée à la population locale et l'économie découlant des IE visant à mobiliser des ressources; et définir des paramètres de résultats mesurables et un système de suivi transparent. Enfin, mais tout aussi important, il conviendrait d'assurer dans le cadre du PAS ou par un autre moyen, une coopération régionale dans les domaines de la pollution transfrontière et des possibilités de financement.

6.5 Application de techniques plus propres

80. En présentant la question, M. Victor Macià, expert du MED POL, a exposé les techniques de production plus propre envisagées par le PAS, les PAN et les plans sectoriels.

81. Il a décrit la diversité des situations présentées par les pays pour ce qui était de la production plus propre et de la pollution industrielle, ainsi que plusieurs tendances communes, en particulier les efforts considérables déployés par les pays et tout l'éventail des difficultés qui pouvaient se résumer en une absence de moyens et d'outils juridiques, financiers, techniques et humains ainsi que d'infrastructures. Il a aussi mentionné d'autres aspects, comme la nécessité d'identifier les capacités locales, d'établir des données chiffrées fiables et de vérifier la mesure dans laquelle les résultats obtenus répondaient aux objectifs du PAS.

82. Il a souligné la nécessité de renforcer les systèmes de surveillance et les mécanismes de respect et d'application effective des engagements ainsi que les instruments économiques, pour mieux sensibiliser les industries aux avantages des stratégies de production plus propre.

83. Étant donné le temps et l'énergie qu'exigeait le travail d'actualisation de la législation ou des règlements, il a recommandé, à titre de stratégie pratique à mettre en œuvre en parallèle, de commencer par optimiser l'application de la législation en vigueur et l'utilisation des moyens existants. Une telle stratégie pourrait permettre non seulement de façon positive et efficace de réduire la pollution industrielle à court terme, mais aussi de mieux préparer les principaux acteurs, les administrations et les secteurs d'activité à appliquer efficacement les futurs règlements.

Point 7 de l'ordre du jour: Analyse de la durabilité du PAS

84. M. Mohamed Kayyal, expert du MED POL, a présenté une étude sur l'intégration du PAS aux aspects socio-économiques du développement dans les pays méditerranéens (UNEP(DEC)/MED WG.262/3). Le PAS avait fait l'objet d'une analyse de durabilité en fonction de sa conformité aux principes de la Déclaration de Rio. La durabilité avait été évaluée au moyen de deux simples questions: le PAS parvenait-il à assurer l'équité intragénérationnelle et l'équité intergénérationnelle? Des critères spécifiques avaient été mis au point à partir des 17 principes applicables de la Déclaration de Rio, et la conformité évaluée au regard de ces critères. L'évaluation avait permis de conclure que l'équité intragénérationnelle pourrait être assurée en permettant aux parties prenantes affectées par des activités transfrontières d'intervenir dans les mesures prises dans le cadre des PAN des pays voisins. L'équité intergénérationnelle pourrait être satisfaite en introduisant dans le processus du PAS un système d'évaluation périodique des risques et en appliquant les mesures de réduction nécessaires dans le cadre des PAN. Ces derniers devraient être actualisés régulièrement et faire l'objet d'un examen, accompagné de commentaires, de la part des parties prenantes locales et transfrontières. Le MED POL devrait envisager d'adopter l'approche différenciée en fonction des circonstances. Dans l'intervalle, les pays devraient chercher à intégrer les mesures de protection de l'environnement prévues dans les PAN dans leurs plans de développement social et à internaliser les coûts environnementaux, et le MED POL devrait définir un rôle pour participer à ce processus à l'avenir.

85. À la suite de la présentation de M. Kayyal, plusieurs représentants ont posé des questions au sujet de l'adoption de l'approche différenciée. Répondant à la suggestion selon laquelle une date limite devrait être fixée, M. Kayyal a déclaré que cela ne serait pas possible tant que l'on ne disposerait pas d'indications plus précises. Il était à l'heure actuelle impossible de prévoir l'impact des mesures envisagées pour 2010 et, de manière plus générale, les données disponibles étaient insuffisantes. Il ne faisait pas de doute qu'il serait un jour nécessaire d'adopter l'approche différenciée, mais pour l'instant, on ne pouvait que se livrer à des supputations.

86. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a précisé qu'il avait été décidé délibérément lors du lancement du PAS de ne pas adopter une approche différenciée, mais que cette position pourrait évoluer à l'avenir, peut-être à l'occasion du premier examen du PAS. On ne disposait toujours pas de certaines données de base, et de ce fait une approche uniforme semblait préférable.

87. Certains représentants ont estimé que les conclusions de la présentation étaient subjectives et dressaient un tableau trop pessimiste. L'étude ne faisait que rappeler les principes adoptés par tous à Johannesburg et à Rio de Janeiro. Un représentant a considéré qu'il était trop tôt ou trop tard pour tirer de telles conclusions. Selon lui, il aurait été préférable de partir d'un niveau de référence et de mesurer les progrès réalisés.

88. Un représentant a insisté sur le fait que les PAN devaient être adoptés au niveau gouvernemental le plus élevé, car cela était le seul moyen de leur garantir le soutien nécessaire. Chaque pays devait appliquer les principes du développement durable, aussi bien dans le cadre du PAS qu'en dehors de celui-ci.

89. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a expliqué que l'étude avait pour objet de donner une vue générale extérieure du PAS et de susciter des réactions. C'était aux différents pays d'en accepter ou d'en rejeter les conclusions, et de décider de la façon d'en tenir compte pour la formulation de la future Phase IV du MED POL.

90. M. Kayyal, expert du MED POL, a ajouté que le PAS n'en était encore qu'à ses débuts. Au stade actuel, l'accent devrait être mis sur l'équité intragénérationnelle, la question de l'équité intergénérationnelle étant traitée à un stade ultérieur. Les programmes de

développement étaient de la responsabilité des pays, et non du PAS. Le développement durable recouvrait les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, alors que le PAS ne concernait que les questions environnementales.

91. Un représentant s'est interrogé sur le fait de savoir si les conclusions de l'étude signifiaient que le PAS n'avait pas tenu compte du concept de durabilité. Un autre a fait observer que de nombreux pays disposaient déjà d'indicateurs du développement durable et qu'il suffirait par conséquent de les adapter aux objectifs du PAS au lieu d'utiliser ceux décrits dans la présentation.

92. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a répondu que l'étude avait certes conclu qu'il faudrait peut-être revoir certains éléments, mais qu'elle ne remettait en aucune façon en cause la validité de l'approche adoptée.

93. M. Kayyal, expert du MED POL, a convenu que le développement durable était une tâche ardue. L'un des principes sur lesquels il reposait était que, pour une action donnée, les retombées socio-économiques devaient l'emporter sur le coût du capital naturel perdu, mais l'évaluation du capital naturel était une science qui faisait appel à des concepts complexes de l'économie environnementale. Le PAS constituait un défi pour les Parties contractantes plus que pour le MED POL.

94. En réponse aux questions concernant la suite qui serait donnée à l'étude, M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a suggéré que, l'étude pouvant avoir une incidence sur la formulation de la Phase IV du MED POL, le Secrétariat devrait solliciter des observations à son sujet et des propositions quant aux points précis dont il pourrait être tenu compte lors de la formulation. Cette question pourrait être examinée plus en détail à l'occasion de la réunion des Coordonnateurs du MED POL prévue pour mai 2005.

95. Mme Maria Caparis, Consultante du MED POL, a présenté une analyse comparative des dispositions du PAS et des mesures adoptées par la Communauté européenne pour lutter contre la pollution du milieu marin d'origine municipale et industrielle. (UNEP(DEC)/MED WG.262/6), à savoir la stratégie marine proposée, la directive-cadre sur l'eau et d'autres directives relatives à l'eau, la directive concernant la pollution des eaux par les rejets de substances dangereuses, la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution, plusieurs directives consacrées à la gestion de certains déchets et des recommandations concernant les inspections environnementales réalisées par les États membres. Cette analyse comparative montrait qu'il existait une étroite correspondance entre les dispositions du PAS et celles adoptées par l'Union européenne et que par conséquent la planification et la mise en œuvre, par les pays qui étaient à la fois membres de l'Union européenne et Parties à la Convention de Barcelone, d'activités à long terme dans le cadre du PAS ne seraient pas pénalisées par des engagements contradictoires pas plus que la participation de ces pays ne serait menacée.

96. Le représentant de la Commission européenne a déclaré que, bien qu'il puisse ne pas y avoir de conflit politique, il faudrait néanmoins réaliser une nouvelle analyse afin de s'assurer de la compatibilité juridique de ces divers instruments en raison de la nature contraignante de la Convention de Barcelone, notamment après la décision de la Cour européenne de justice de se considérer comme compétente pour juger l'application par les États membres concernés des instruments légaux de la Convention de Barcelone.

97. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants ont souligné l'intérêt de la démonstration qui venait d'être faite s'agissant de l'absence de conflit en ce qui concernait l'application du PAS par les pays qui étaient Parties à la Convention de Barcelone et membres de l'Union européenne ou susceptibles de le devenir. M. George Kamizoulis, Bureau du Projet OMS/EURO, a précisé que des critères provisoires OMS/MED POL pour la

qualité de l'eau de baignade étaient en cours d'élaboration et concordaient avec ceux de l'Union européenne.

98. Le Coordonnateur du PAM a déclaré que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone n'étaient pas, en tant que telles, liées par les instruments juridiques de l'Union européenne. Néanmoins, tous deux avaient des objectifs communs. Il a néanmoins convenu avec plusieurs orateurs qu'il serait souhaitable de déterminer les éventuelles différences s'agissant des obligations imposées par la Convention et par l'Union européenne.

Point 8 de l'ordre du jour: Besoins institutionnels pour la mise en œuvre à long terme des PAN

99. M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a présenté une évaluation des actions de coopération destinées à faciliter le transfert de technologies dans le cadre de la mise en œuvre des PAN (UNEP(DEC)/MED WG.262/4). Il a souligné qu'il importait de recourir à la science et à la technologie pour mettre en œuvre le PAS et, par conséquent, de rechercher les moyens d'y parvenir. Cela ressortait clairement des interventions des représentants des pays et de l'expérience tirée de l'application des directives européennes. La question avait aussi été relevée par le PNUE et le GPA. Il y avait des structures institutionnelles dans toute la région, mais il serait important d'en réorienter ou d'en moduler les objectifs et les activités pour aider les acteurs nationaux et locaux à mettre en œuvre les PAN.

100. M. Petros Samaras, Consultant du MED POL, a présenté une proposition de création de centres nationaux de gestion environnementale pour aider les pays méditerranéens à formuler et mettre en œuvre les PAN (UNEP(DEC)/MED WG.262/5). Le centre serait une instance de consultation et de réflexion technique qui collaborerait de près avec les autorités nationales chargées des liens avec le MED POL. Ses activités techniques porteraient sur les domaines suivants: appui aux PAN, surveillance des conditions environnementales, formation et services de conseil, participation à la recherche-développement et création d'une "pépinière" à vocation environnementale. L'organisation du centre comprendrait un conseil consultatif, un comité scientifique, un comité directeur, un directeur et une équipe de base d'environ 15 agents. Il pourrait être financé par des fonds nationaux et internationaux. Il pourrait démarrer à partir des structures existantes et entreprendre au départ des activités peu coûteuses qui serviraient de base à une action plus large.

101. M. Abousamra, Administrateur de programme MED POL, a assuré aux participants qu'il serait plus indiqué de considérer le centre proposé comme une instance de coordination destinée à aider les pays à mettre en œuvre leurs PAN, en apportant une aide aux acteurs locaux et nationaux chargés de cette mise en œuvre. L'idée avait été de concevoir une entité à partir de l'institution nationale qui convenait le mieux.

102. Le débat qui a suivi a mis en lumière les conflits que pourrait susciter la proposition tendant à associer des fonds et des participants des secteurs public et privé. La situation en ce qui concerne le financement d'un tel centre différencierait d'un pays à l'autre. Un certain nombre de représentants ont estimé que les activités proposées étaient déjà entreprises à l'échelle nationale dans le cadre gouvernemental qui permettrait d'assurer une coordination plus efficace qu'une structure indépendante. Un participant a considéré que toutes les ressources financières devraient être affectées à des questions de priorité plus élevée qui pourraient réellement assurer la durabilité du PAS plutôt qu'à la création de telles unités, comme la prorogation de l'appui à des comités interministériels.

103. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a dit que la proposition avait été présentée pour stimuler le débat. Des avis extérieurs tels que ceux qui étaient formulés pourraient être utiles pour planifier la mise en œuvre du PAS à long terme; toutefois, les pays décideraient

eux-mêmes des structures techniques et politiques dont ils auraient besoin pour assurer la mise en œuvre de leurs PAN.

104. Le représentant du Maroc a dit que le Centre d'information sur l'énergie durable et l'environnement (CIEDE), décrit en détail dans le document (UNEP(DEC)/MED WG.262/5), faisait en réalité partie du Ministère de l'environnement et ne devait pas être considéré comme une entité distincte. Il a demandé que la description soit supprimée du document.

Point 9 de l'ordre du jour: Perspectives de durabilité économique du PAS

105. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a brièvement décrit la teneur du Partenariat stratégique pour le vaste écosystème marin de la Méditerranée, initiative nouvelle du PNUE et du FEM, qui pourrait apporter un appui important à la mise en œuvre future du PAS MED et du PAS BIO. Il a rappelé que, sur la base des excellents résultats du projet FEM pour la Méditerranée, le PNUE et le FEM avaient proposé de créer un nouveau partenariat plus large qui intégrerait la maîtrise de la pollution, la conservation de la biodiversité, la gestion de l'eau douce et la gestion des pêches dans le cadre d'une initiative conjointe. Le Partenariat stratégique serait formé de deux grands éléments interdépendants, à savoir une composante régionale et un fonds d'investissement à créer. Le Partenariat avait essentiellement pour objectif d'aider les pays à mettre en place des réformes d'ordre politique, institutionnel et juridique pour atteindre les objectifs du PAS MED et du PAS BIO en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour la réduction de la pollution, la conservation de la biodiversité, la gestion de l'eau douce et des pêches et la gestion intégrée du littoral, y compris la création de capacités nationales de financement durables à long terme. Le fonds d'investissement serait une initiative de la Banque mondiale au titre de laquelle des prêts à des conditions favorables seraient consentis aux pays pour des investissements permettant d'atteindre les objectifs du PAS MED et du PAS BIO.

106. M. Baric, Directeur de projet du FEM, a dit que, d'après les dernières informations, le projet avait été techniquement approuvé, mais en était toujours au stade de préparation. Compte tenu du temps à prévoir pour établir le budget au titre du PDF-B et obtenir ultérieurement l'approbation du projet complet par le Conseil du FEM, la mise en œuvre pourrait commencer le 1^{er} janvier 2007 au plus tôt mais, si l'on voulait être plus réaliste, ce serait le 1^{er} janvier 2008.

107. M. Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a décrit rapidement les activités du Centre en rapport avec les instruments économiques. Après une première analyse, qui avait permis de faire le point de l'utilisation de ces instruments en Méditerranée, l'accent avait ensuite été mis sur leur utilisation pratique. Un certain nombre de projets pilotes avaient été entrepris et seraient bientôt tous terminés. Les approches méthodologiques adoptées pour la définition et la conception des IE, la mesure de leurs effets et leur évaluation avaient été mises au point. Enfin, la plupart des pays avaient préparé ou étaient en train de préparer les IE des PAN. L'expérience avait montré que ces instruments n'étaient pas inconnus dans la région et qu'ils étaient largement utilisés, mais pas toujours en vue d'améliorer l'état de l'environnement des zones littorales. Ce qui manquait fréquemment, c'était la volonté politique d'utiliser ces instruments, et la création de conditions permettant de le faire constituerait l'une des principales tâches à l'avenir. L'ensemble des activités actuellement en cours dans le cadre des projets pilotes et des PAN seraient terminées avant l'arrivée à terme du projet FEM, et les principes directeurs relatifs à l'utilisation des IE seraient bientôt prêts.

108. M. Weuder, Administrateur de programme GPA/PNUE, a déclaré que la mise en œuvre du PAS et des PAN incomberait pour la plus large part aux gouvernements, qui ne pouvaient espérer obtenir que des ressources extérieures peu importantes à cet effet compte tenu des besoins d'autres programmes environnementaux. C'est pourquoi il fallait

élaborer et renforcer des mécanismes permettant de financer durablement le PAS et les PAN au moyen de ressources intérieures.

109. La mise en place d'un financement durable à long terme était un processus de très longue haleine et demandait de sensibiliser à la nécessité de financer l'environnement et de faire prendre conscience du cycle financier des investissements dans l'environnement, de créer la capacité de formuler à cet égard des demandes financières réalistes pour qu'elles puissent être satisfaites et de mettre en place des arrangements novateurs. Ce processus exigeait qu'une coopération s'établisse entre les ministères de l'environnement et des ressources en eau et les ministères des finances et de la planification, et que ces ministères emploient un langage commun. Il était aussi nécessaire en général d'organiser la succession des activités de manière à laisser le temps de mettre en place les conditions-cadre (législation, capacités, institutions et acceptation des IE). Rester dans le court terme pour procéder à des investissements dans les "points chauds" tout en mettant en place les conditions-cadre permettrait d'assurer la mise en œuvre sans heurts des PAN.

110. Le projet FEM/PNUE, actuellement en voie d'approbation, comportait une composante sur la capacité de renforcement du financement durable à long terme. Le PAM/PNUE et le GPA/PNUE, avec d'autres parties prenantes, avaient mis au point une série d'actions pour contribuer à cette composante et avaient examiné la possibilité d'entreprendre trois activités en 2005: examen des sources existantes et potentielles de financement dans la région méditerranéenne; formulation de la composante FEM/PNUE sur le financement durable à long terme; et atelier sur les activités régionales visant à renforcer le financement durable à long terme.

Point 10 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

111. À l'issue des présentations et des délibérations, la réunion a examiné et remanié le projet d'un certain nombre de conclusions et recommandations soumises dans le document UNEP(DEC)/MED WG. 262/L.3. Le texte modifié des conclusions et recommandations figure à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 11 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

112. La réunion a adopté son rapport sur la base des projets de rapports contenus dans les documents UNEP(DEC)/MED WG.262/L.1 et L.2.

Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

113. De nombreux représentants ont pris la parole pour rendre hommage au travail accompli par le Secrétariat du MED POL, qui avait grandement contribué au succès de la réunion.

114. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 16 décembre 2004 à 12 h 45.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS****COUNTRIES REPRESENTATIVES
REPRESENTANTS DES PAYS****ALBANIA
ALBANIE****Ms Marieta Mima**

Director
Environmental Centre for Administration and
Technology (ECAT Tirana)
Rr. A. Frasheri, Pall.16/shk.6/ Ap.53
Tirana
Albania

Tel : +355 4 223930, 274553

Fax: +355 4 223930

Mobile:+355 68 20 24054

E-mail: ecat@icc.al.eu.orgE-mail: mima@sanx.net**ALGERIA
ALGERIE****Ms Karima Benzada**

Direction Générale de l'environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire, et
de l'Environnement
rue des Quatre Canons
16000 Alger
Algérie

Tel: +213 21 432884

Fax : +213 21 432884

E-mail: benzadak@yahoo.fr**Mr Samir Grimes**

ISMAL
BP 54
Plage Ouest
Sidi Fredj
Alger, Algeria

Tel: +213 21 432884

Tel: +212 71 140535

Fax: +213 21 432884

Fax: +212 71 641922

E-mail: samirgrimes@yahoo.fr**BOSNIA and HERZEGOVINA
BOSNIE et HERSEGOVINE****Mr Tarik Kupusovic**

Office for Mediterranean Action Plan
Hydro - Engineering Institute
S. Tomića 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 212466, 212467

Tel/fax:+387 33 207949

E-mail: map.office@heis.com.ba**Ms Selma Cengić**

Hydro-Engineering Institute
1 Stjepana Tomića
71 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel/fax: +387 33 207545

E-mail: selma.cengic@heis.com.ba

Mr Veroslav Rajčić
Hydro-Engineering Institute
1 Stjepana Tomića Str.
71 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel/fax: +387 33 205430
E-mail: vero@heis.com.ba

CROATIA
CROATIE

Ms Margita Mastrovic
Head of the Unit
Ministry of Environmental Protection,
Physical Planning and Construction
Environmental Protection Division
Department for the Protection of Atmosphere,
Soil, Sea and the Coastal Area
Marine and Coastal Protection Unit
Uzarska 2/I
51000 Rijeka, Croatia

Tel: +385 51 213499
Fax: +385 51 214324
E-mail: margita.mastrovic@mzopu.hr

Ms Gorana Ćosić Flajsig
Project Coordinator
Public Enterprise "Croatian Waters"
Ulica grada Vukovara 220
10000 Zagreb, Croatia

Tel: +385 51 6307325
Fax: +385 51 6307686
E-mail: gcosic@voda.hr

CYPRUS
CHYPRE

Mr Gabriel P. Gabrielides
Director
Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
13, Aeolou Street
1416 Nicosia, Cyprus

Tel: +357 22 807867
Fax: +357 22 775955
E-mail: ggabriel@cytanet.com.cy

Mr Loizos Loizides
Senior Fisheries and Marine Research Officer
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Fisheries Department
13, Aeolou Street
1416 Nicosia, Cyprus

Tel: +357 22 807807
Fax: +357 22 775955
E-mail: lloizides@cytanet.com.cy

Mr Panicos Nicolaidis
P. Nicolaidis and Associates Ltd.
Nicolaidis & Associates
Civil & Environmental Engineers
Nikis Ave 8
Nicosia 1086
Cyprus

Tel: +357 22311958
Fax: +357 22312519
E-mail: nicol@logos.cy.net

**EGYPT
EGYPTE****Ms Fatma Abou Shouk**

Director, Alexandria Branch
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P. O. Box 955 Maadi
Cairo, Egypt

Tel: +202 5256454
Mobile:+20 122144830
Fax: +202 5256454
E-mail: faboushouk@mailcity.com

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE****Mr José Rizo**

European Commission
Directorate General for Environment
Unit B1, Water, the Marine and Soil
Rue de la Loi, 200
B-1049 Brussels,
Belgium

Tel: +32 2 2950106
Fax: +32 2 2968825
E-mail: Jose.Rizo-Martin@cec.eu.int

**FRANCE
FRANCE****Ms Caroline Demartini**

Chargée d'études - Coordinatrice du MEDPOL
Direction de l'Eau
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20, avenue de Ségur
75007 Paris 07 SP
France

Tel. : +33 1 42 19 12 66
Fax : +33 1 42 19 13 33
E-mail : caroline.demartini@ecologie.gouv.fr

**GREECE
GRÈCE****Ms Anastasia Lazarou**

Head
Water Section
Ministry of the Environment, Physical Planning
and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece

Tel: +30 210 8650106
Fax: +30 210 8662968
E-mail: a.lazarou@dpers.minenv.gr

Ms Eugenia Gavalakis
Eleftheriou Venizelou 60
60 El. Venizelou
Ag. Paraskevi
153 41 Athens
Greece

Tel/Fax : +30 210 6528078
E-mail: iukini@central.ntua.gr

ISRAEL
ISRAEL

Mr Rani Amir
Director
Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environment
Pal-Yam 15a
P.O.Box 811
31007 Haifa
Israel

Tel: +972 4 8633503
Fax: +972 4 8633520
E-mail: rani@sviva.gov.il

Mr Motti Sela
Director
The Industry and Business Licensing Division
Ministry of the Environment
Pal-Yam 15a
P.O.Box 811
31007 Haifa, Israel

Tel: +972 2 6553770
Fax: +972 2 6553763
E-mail: motis@sviva.gov.il

Prof. Uri Mingelgrin
Advisor to the
Israel Ministry of the Environment
Soils, Water and Environment Sciences Institute
ARO Volcani Center
PO Box 6
Beit Dagan 50250
Israel

Tel: +972 3 9683641
Fax: +972 3 9683301
E-mail: uriming@agri.gov.il

LIBYA
LIBIE

Mr Omar Mohammed Sudani
Head
Ministry of Environment
Environment General Authority
P.O. Box 83173
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: +218 21 4870266
Fax: +218 21 4871590
E-mail: omesudani@hotmail.com

Mr Abdulfatah Mohamed Boargob
Ministry of Environment
Environment General Authority
P.O. Box 83173
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: +218 912112236
Fax: +218 21 4839991
E-mail: aboargob@yahoo.com
aboargob@yahoo.co.uk

Mr Ahmed Bashir Saad Mansur

Ministry of Environment
Environment General Authority
P.O. Box 83173
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: +218 273 620247
Fax: +218 273 620247
E-mail: elmagori@yahoo.com

MALTA**MALTE****Mr Louis Vella**

Assistant Director
Pollution Control, Waste and Minerals Unit
Malta Environment and Planning Authority
C/o Quality Control Laboratory
Kordin Industrial Estate
Paola,
CMR02 Malta

Tel: +356 22 903 519
Fax: +356 21 660 108
E-mail: louis.vella@mepa.org.mt

Prof. Victor Axiak

Department of Biology
University of Malta
Tal-Qroqq
Msida, Malta

Tel: +356 21 342 488
Fax: +356 21 342 488
E-mail: victor.axiak@um.edu.mt

MOROCCO**MAROC****Mr Mustafa Terhzaz**

Ministere de l'Aménagement du Territoire,
de l'Eau, et de l'Environnement
No.6 rue Monastir Apt.29
Rabat
Maroc

Tel: +212 37 772656
Fax: +212 37 772658
E-mail: mus.terhzaz@nomade.fr

Mr Mohammed Chaoui

Chef de service de l'Eau
Departement de l'Environnement
36 Av. Al Abtal
Agdal
Rabat
Maroc

Tel: +212 37 681016
Fax: +212 37 772658
E-mail: mohamedchaoui2@yahoo.fr
o.chaoui@caramail.com

Mr Mohamed Belhaj Soulami

CLEAN TECH
1 rue Ohoud, apt.18
Angle avenue Michliffeu
Agdal
Rabat
Maroc

Tel: +212 37 6818 91
Mobile : +212 61296734
Fax: +212 37 671894
E-mail: cleantech@wanadoo.net.ma
E-mail: bsoulami@wanadoo.net.ma

SERBIA & MONTENEGRO
SERBIE & MONTENEGRO

Mr Pavle Durašković
Hydrometeorological Institute
4. Proleterska 19
81000 Podgorica
Serbia & Montenegro

Tel: +381 81 247973
Fax: +381 81 247973
E-mail: pavle.djuraskovic@meteo.cg.yu

Ms Ivana Pavićević
Hydrometeorological Institute
4. Proleterska 19
81000 Podgorica
Serbia & Montenegro

Tel: +381 86231075
E-mail: ivapavicevic@yahoo.com

SLOVENIA
SLOVENIE

Ms Alenka Malej
Marine Biological Station Piran
Institute of Biology
University of Ljubljana
Forance 41
P.O. Box 22
6330 Piran, Slovenia

Tel: +386 5 6712903
Fax: +386 5 6712905
E-mail: malej@mbss.org

Mr Gregor Muri
National Institute of Biology
Vecna Tot 111
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: +386 1 423 3388
Fax: +386 1 241 2980
E-mail: gregor.muri@nib.si

Mr Leon Gosar
Senior Advisor
University of Ljubljana
Faculty of Civil Engineering and Geodesy
SI-1000 Ljubljana,
Slovenia

Tel: +386 41 760 369
GSM:+386 41 760 369
Fax.: +386 14269163
E-mail: leon.gosar@fgg.uni-lj.si

SYRIA
SYRIE

Ms Reem Abed Rabboh
Director
Water Safety Directorate
Ministry of Local Administration and Environment
P.O. Box 3773
Al Iman Mosque Square
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 4461076
Mobile:+963 93 304803
Fax: +963 11 4461079
E-mail: env-water@mail.sy

Mr Housney Al Azmeh

Box 5816
Damascus Central Post
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 3110501
Fax: +963 11 2229958
E-mail: chemonic@scs-net.org

Mr Mohamed Kayyal

P.O. Box 3510
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963 11 2218 490/312 1180
Fax: +963 11 311 77 30
E-mail: kayyal@scs-net.org
GSM: +963 94 281802

TUNISIA**TUNISIE****Mr Samir Kaabi**

Agence Nationale de Protection de l'Environnement
12 Rue de Cameroun
Tunis
1002 Tunisie

Tel : +216 71 289 281
Fax : +216 71 848 069
E-mail: dt.Ctl@anpe.nat.tn

Mr Abdelkader Baouendi

130, avenue Habib Bougatfa
2000 Le Bardo
Tunisie

Tel:+216 71 586 217
Mobile:+216 98 323026
Fax: +216 71 504 176
E-mail: baouendi@planet.tn

Mr Samir Gazbar

ECO-PROCESS
2, rue Lycée technique
Ariana
Ariana 2080
Tunisie

Tel: +216 71 703 305
Fax: +216 71 705 752
E-mail: ecoprocess@gnet.tn2080
E-mail: sg@gnet.tn

TURKEY**TURQUIE****Prof. Ahmet Demir**

Yildiz Technical University of Istanbul
Environmental Engineering Department
34379 Istanbul
Turkey

Tel: +90 212 259 7070
Fax: +90 212 261 9041
E-mail: ahmetd@yildiz.edu.tr

Mr Ferruh Erturk

Yildiz Technical University of Istanbul
Environmental Engineering Department
34379 Istanbul, Turkey

Tel: +90 212 261 9041
Fax: +90 212 259 6762
E-mail: erturk@yildiz.edu.tr

Mr Ahmet Yakut

Head
Marine and Coastal Management Department
Ministry of Environment & Forestry
Eskisehir Yolu 8 Km
Ankara 06100, Turkey

Tel: +90 312 285 2867
Fax: +90 312 285 5875
E-mail : ahmetyakuttr@yahoo.com

OBSERVER

**PALESTINIAN AUTHORITY
AUTORITEE PALESTINNIENNE**

Mr Said Jalala

Director General
Environment Quality Authority
Elthawra street, Elnaser
Gaza
Palestinian Authority

Tel: +972 245 9954
Mobile:+97059425893
Fax: +212 37 68 18 94
E-mail: said_jalala@hotmail.com

Mr Khamis Al-Mahallawi

Director
Environmental Awareness and Education (EQA)
Elthawra street, Elnaser
Gaza
Palestinian Authority

Tel: +97 082 822000, 2823000
Fax: +97 082 847198
E-mail:khamis1966@yahoo.com

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

Mr Ante Baric

GEF Project Manager
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273102
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: abaric@unepmap.gr

UNEP/GPA

Mr Ulrik Dan Weuder

Global Programme of Action Office (GPA)
UNEP
P. O. Box 16227
2500 BE The Hague
The Netherlands

Tel: +31 70 3114475/4460
Fax: +31 70 3456648
E-mail: u.weuder@unep.nl

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 180 19
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11610 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273105
Fax: +30 210 7253196
E-mail: whomed@hol.gr

**MAP SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DU PAM**

Mr Paul Mifsud

Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273101
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273106
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273116
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: fouad@unepmap.gr

Mr Baher Kamal

Information Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30 210 7273103
Fax: +30 210 7253196-7
E-mail: baher@unepmap.gr

EXPERTS

Mr Michael Angelides
University of the Aegean
H. Trikoupi & Faonos
81100 Mytilene
Greece

Tel: +30 251 36 232
Fax: +30 251 36 262
E-mail magel@aegean.gr

Ms Maria Caparis
51 Alevizatos St.
Papagos
15 669 Athens
Greece

Tel: +30 210 6544897
Fax: +30 210 6516292
E-mail mcapari@otenet.gr
Mobile: 697 6433110

Mr Glafkos Constantinides
Development and Planning Consultant
Integrated Planning Services
3, Maria Syngletiki Street
Nicosia
Cyprus

Tel: +357 22 667655
Fax: +357 22 677911
E-mail: gconstan@spidernet.com.cy

Mr Victor Macià Casals
c/Comte d'Urgell, 288, 1º B
08036 Barcelona
Spain

Tel: +34 93 4300480
Mobile: +34 618 773867
E-mail: v.macia@terra.es
oncle@terra.es

Ms Maja Fredotović
Environmental Economist
Faculty of Economics
C/o PAP/RAC
Kraj Sv. Ivana 11
HR-21000 Split
Croatia

Tel: +385 21 430674
Fax: +385 21 430701
E-mail: mfredot@efst.hr

Mr Petros Samaras
CERTH/CPERI
6th km Charilaou Themi str.
57001 Themi Thessaloniki
Greece

Tel: +30 2310 498 250
Fax: +30 2310 498 190
Email: samaras@alexandros.cperi.certh.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: +385 21 340470
Fax: +385 21 340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr
<http://www.pap-thecoastcentre.org>

Mr Sergio Illuminato

Director
Environment Remote Sensing/Regional Activity
Centre (ERS/RAC)
Via F. Pecoraino, Z. I. Brancaccio c/o ASI
90124 Palermo
Sicily
Italy

Tel: +39 06 85305147
Fax: +39 06 8542475
E-mail: director@ers-rac.org

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

- Point 1.** Ouverture de la réunion
- Point 2.** Élection du Bureau
- Point 3.** Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 4.** Examen de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre et de sa stratégie opérationnelle (2001-2005)
- Point 5.** Présentations par pays sur la préparation des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN)
- Point 6.** Examen des réalisations et des problèmes ressortant des présentations par pays
 - 6.1 Méthodologie générale utilisée dans la préparation des PS et des PAN
 - 6.2 Préparation des portefeuilles d'investissements
 - 6.3 Participation du public
 - 6.4 Application des instruments économiques
 - 6.5 Application des techniques plus propres
- Point 7.** Analyse de la durabilité du PAS
- Point 8.** Besoins institutionnels pour la mise en œuvre à long terme des PAN
- Point 9.** Perspectives de durabilité économique du PAS
- Point 10.** Conclusions et recommandations
- Point 11.** Adoption du rapport de la réunion
- Point 12.** Clôture de la réunion

ANNEXE III

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Tous les pays s'emploient activement à élaborer des plans sectoriels et des PAN. Certains en ont déjà élaboré des avant-projets tandis que d'autres en sont encore au stade préparatoire. Dans certains cas, toutefois, les renseignements fournis par les BBN n'étaient pas utilisés pour élaborer le PAN et, dans d'autres, il n'était pas fait directement état des objectifs fixés dans le PAS pour la réduction des polluants ou des échéanciers s'y rapportant.

Un certain nombre de pays ont fait de réels progrès pour intégrer la participation du public aux activités essentielles d'élaboration du PAN en organisant des réunions de parties prenantes.

Le portefeuille d'investissement doit être établi après avoir déterminé les actions prioritaires à mener dans le cadre des PAN afin d'atteindre les objectifs du PAS. Le processus engagé par les pays n'a pas encore atteint le stade de l'établissement des portefeuilles d'investissement.

Plusieurs actions ont été considérées comme utiles pour assurer une meilleure diffusion et mise en œuvre des stratégies et mécanismes de production plus propre qui pourraient inciter le secteur industriel à réduire véritablement la pollution générée par ses activités, conformément aux objectifs du PAS.

Plusieurs représentants ont défini des instruments économiques (IE), et la nécessité d'accorder une plus grande attention à ces instruments lors de l'élaboration des PAN a été relevée.

Les indications fournies quant à l'état d'avancement de l'élaboration des PAN ont abouti aux recommandations suivantes:

Élaboration des plans sectoriels et des PAN:

- Il conviendrait de fournir au MED POL pour la fin de mai 2005 des versions des plans sectoriels et des PAN adoptés par l'autorité nationale compétente.
- Les PAN devraient comporter des objectifs de réduction chiffrés, par exemple réduction de X% du polluant Y par rapport au BBN, à atteindre dans un délai spécifié (année 2010).
- Les PAN devraient comprendre une liste d'actions prioritaires pour atteindre les objectifs fixés dans le PAS pour 2010, contenant des informations sur la réduction que l'action menée permettrait d'atteindre, l'identification des parties prenantes, la définition des responsabilités financières et administratives des parties prenantes, la définition des IE, le calendrier de mise en œuvre et la méthode de suivi de la réduction.
- Un échange de compétences et d'expériences entre les pays sur des problèmes communs serait utile et le MED POL devrait fournir une assistance à cette fin.

Portefeuille d'investissement:

- L'établissement du portefeuille d'investissement devrait faire partie intégrante du processus d'élaboration du PAN.
- Il conviendrait de se conformer à la méthodologie adoptée pour que les portefeuilles se composent des investissements les plus viables à présenter, justification à l'appui, aux organismes nationaux, régionaux et autres aux fins de financement. Sans portefeuille d'investissement, les PAN seraient incomplets et des problèmes de mise en œuvre surviendraient à l'avenir.
- Dans l'établissement des portefeuilles d'investissement, aucun effort ne devrait être ménagé pour utiliser les occasions de partenariats public-privé (PPP) pour des investissements dans le domaine de l'environnement

Participation du public:

- Il conviendrait d'intégrer la participation du public dans tout le cycle des PAN, et le Secrétariat devrait être invité à fournir une assistance en tant que de besoin.
- Les pays devraient procéder à des échanges actifs d'informations sur leurs expériences respectives à cet égard.

Production plus propre:

- L'application de la législation et des moyens existants (surveillance continue, permis, mécanismes coercitifs) devrait être assurée au mieux en même temps que – et en parallèle avec – l'actualisation/la mise au point des mécanismes réglementaires et instruments connexes nécessaires pour promouvoir la production plus propre en tant que stratégie inscrite dans les PAN afin de satisfaire aux prescriptions et d'atteindre les objectifs du PAS.
- Il conviendrait d'obtenir (par le biais de la surveillance continue, de systèmes de permis, de déclarations, etc.) des données fiables sur l'impact des activités économiques et industrielles sur l'environnement afin de pouvoir mieux chiffrer les tendances et les progrès réalisés.
- Les instruments et mécanismes du PAM et du MED POL (y compris le CAR/PP, les sites web du PNUE/PAM, les bases de données technologiques disponibles) devraient être utilisés de manière à ce qu'il puisse être tiré parti des conseils et connaissances techniques qu'ils sont à même d'offrir sur les stratégies, les instruments, les méthodologies et les activités relatives à la production plus propre, etc.
- Il conviendrait d'identifier les spécialistes locaux de la production plus propre et de recourir à leurs capacités dans le cadre du processus de mise en œuvre des plans sectoriels et du PAN.

Instruments économiques:

- L'accent devrait être mis sur les instruments économiques (IE) susceptibles d'être opérationnels d'ici à 2010, à condition qu'ils contribuent à la réalisation des principaux objectifs du PAS.
- Les IE devraient être conçus de manière à s'insérer dans les cadres législatif et institutionnel existants.

- Les effets sur l'environnement, l'économie et la société des IE proposés, pris séparément et ensemble, devraient être évalués avec toute l'attention voulue.
- Les mesures et procédures de mise en œuvre (administration et responsabilités en particulier) devraient être clairement définies, de même que le système de suivi (indicateurs d'efficacité de la mise en œuvre des IE).
- Il conviendrait de commencer à élaborer de nouveaux IE pour le long terme, étant entendu que des changements seront apportés au cadre juridique et institutionnel.

Évaluation du PAS au regard des principes de développement durable:

- L'évaluation de la durabilité du PAS présentée par le Secrétariat devrait être vue comme une confirmation du fait que le processus de mise en œuvre du PAS constitue une première étape importante sur la voie du développement durable.

Structure institutionnelle:

- L'existence de structures nationales appropriées devrait être jugée indispensable à la durabilité de la mise en œuvre des PAN.

Durabilité financière:

- Il conviendrait d'accueillir avec faveur le Partenariat stratégique FEM/PAM pour la mise en œuvre du PAS et d'y apporter un appui.
- Les instruments économiques nationaux devraient être considérés comme les principaux instruments de financement à inclure dans les PAN.

Rôle du MED POL:

- La réunion a reconnu le rôle précieux du MED POL, en particulier du Coordonnateur du MED POL, de l'Administrateur de programme MED POL, du Directeur du Projet FEM et des Consultants, pour assurer le succès de la mise en œuvre du PAS.

